	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-552

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
		N° 2022-552

**Subvention Association Intercommunalités de France pour l'accueil de la 32e
Convention de l'Intercommunalité à Bordeaux du 5 au 7 octobre 2022 - Décision -
Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation d'Intercommunalités de France

La Métropole poursuit sa stratégie d'attractivité en matière de coopération territoriale. C'est ainsi qu'elle accueillera, du 5 au 7 octobre prochains, la 32ème convention nationale de l'Intercommunalité, au Palais de l'Atlantique, pilotée par Intercommunalités de France (anciennement ADCF).

Intercommunalités de France, créée en 1989, est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Elle organise ainsi tous les ans une convention nationale de l'Intercommunalité qui réunit plus de 1 800 élus et cadres intercommunaux. Événement de référence, cette manifestation est en nombre de participants, la deuxième rencontre nationale d'élus locaux.

Elle réunit des élus et cadres de communautés et métropoles, de conseils départementaux et régionaux, de services de l'État, d'entreprises publiques et privées, d'associations et autres organismes, partenaires des intercommunalités.

La manifestation : la 32ème convention nationale de l'Intercommunalité du 5 au 7 octobre 2022

Chaque année, dans un souci de proximité avec ses adhérents, Intercommunalités de France organise cette rencontre en région, sur le territoire d'une communauté particulièrement mobilisée dans le cadre de l'évènement.

Après Paris, Montpellier, Rennes Lille, Strasbourg ou encore Nice, c'est Bordeaux qui a été choisie pour accueillir cet évènement national.

Intérêt métropolitain

Bordeaux Métropole est l'Etablissement public de coopération intercommunale chef de file sur l'agglomération et mène une action très volontariste en faveur du développement de la coopération territoriale.

La participation à ce congrès sera ainsi l'occasion de témoigner de cet engagement, et d'affirmer son rôle moteur sur l'agglomération, au côté des élus et partenaires.

Bordeaux Métropole disposera d'un stand, de même que d'autres collectivités (Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine), qui permettra de présenter les actions menées et les orientations prises par la Métropole en matière de coopération territoriale.

Par ailleurs, Intercommunalités de France met à disposition des invitations au profit des collectivités pour participer aux temps forts du Congrès. Il importe également de préciser que ce congrès génère un impact économique local incontestable au regard de l'importance de sa fréquentation : mobilisation de prestataires de services, activités d'hôtellerie et de restauration, de tourisme, autant d'acteurs économiques durement touchés durant la crise sanitaire.

Financement de la manifestation

Une manifestation de cette ampleur ne réussit qu'avec le concours humain et financier de la collectivité d'accueil. Dans cette optique, la Métropole a été sollicitée par les organisateurs de la Convention pour l'octroi d'une subvention de 60 000 € TTC, sur un budget global de 765 461,50€.

Intercommunalités de France a d'autre part sollicité les autres collectivités : le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine.

S'agissant des modalités du partenariat, Intercommunalités de France souhaite que ce dernier s'inscrive dans un véritable échange afin que Bordeaux Métropole s'approprie l'évènement et qu'il apparaisse comme une force accueillante à part entière.

En échange de son soutien financier, la Métropole bénéficie :

- d'un affichage fort sur tous les supports de communication (programmes, informations à la presse, insertions publicitaires...),
- d'un stand au Palais 2 l'Atlantique,
- d'une présence aux tribunes (présence du Président lors du grand débat du 7 octobre et de vice-présidents lors des tables rondes),
- d'un accès privilégié aux débats pour ses élus et ses cadres,

Lors de la préparation de la convention, Intercommunalités de France et la Métropole travaillent de concert sur la mobilisation des élus de leurs assemblées, la valorisation de l'évènement sur le plan local et la bonne organisation générale de l'évènement.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités locales,

VU la loi RCT (Réformes des collectivités locales) n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

VU la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE cet évènement s'intègre parfaitement dans la volonté de Bordeaux Métropole de développer des liens vertueux dans une dynamique de partage et d'égalité territoriale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer une subvention de fonctionnement de 60 000€ TTC à Intercommunalités de France à l'occasion de sa 32° Convention annuelle se tenant du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux,

Article 2 : d'imputer les crédits correspondants au chapitre 65, compte 65748, fonction... du budget de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation métropolitaine,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	